



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre d'administrateurs	L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre,
En exercice : 17	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
Présents : 12	
Votants : 17	
Procurations : 5	
Convocation du Conseil d'Administration en date du : 4/12/2023	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil d'Administration en exercice est présente.
Affichage en date du : 15/12/2023	<u>Présents</u> : Mme LANDES, Mme BOSQ, Mme CHERT-RAMES, Mme CHRISTOL, Mr DARDENNE, Mr DALMONTI, Mme DELCASSE, Mr DIZIER, Mr DUMAS, Mr LEBRIS, Mme MACHADO, Mme VARLIETTE
	<u>Absents</u> :
	<u>Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations</u> : Monsieur le Président du CCAS donne pouvoir à Mme Landes, Mme CHAMFEUIL, donne pouvoir à Mr DIZIER, Mme AZAM donne pouvoir à Mr DIZIER, Mr ABEILHOU donne pouvoir à Mr DALMONTI, Mr DESSEAUX donne pouvoir à Mme LANDES
	<u>Secrétaire de Séance</u> : Mme Viviane VARLIETTE

Objet : Renouvellement du marché public d'assurances par le lancement d'un appel d'offres ouvert : information

Le marché relatif aux assurances arrive à échéance le 31 décembre 2023. Afin de permettre son renouvellement, un groupement de commandes a été passé entre la commune et le CCAS. La commune a été désignée coordonnateur de ce groupement de commandes. De ce fait, un appel d'offre ouvert comprenant les lots Dommages aux biens, Responsabilités des risques, Assurance des véhicules et Protection juridique a été lancé.

Le montant estimatif global du marché est de 210 000 € sur 5 ans.

A l'issue de la consultation lancée, la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 8 novembre 2023 a retenu les offres suivantes :

Lot 2, assurance des responsabilités et des risques annexes, société PNAS /AREAS pour un montant de 545,50 € TTC pour le CCAS

Lot 3, assurance des véhicules à moteur et des risques annexes, GROUPEAMA D'OC. Aucune offre n'a été remise pour le CCAS car le nombre de véhicule ne permet pas la souscription d'une assurance flotte automobile.

Lot 5, assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus SMACL pour un montant de 86,29 € TTC pour le CCAS

Le lot 1 Dommages aux biens a été relancé car aucune offre n'a été remise.

Le Conseil d'administration, ouï l'exposé de Mme la Vice-Présidente

- **PREND** acte de l'information relative à l'attribution des marchés d'assurance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 14/12/2023

Résultats du vote

Pour : UNANIMITE

Contre :

Abstentions :



Grégoire CARNEIRO,

Pour le Président

Mme Jacqueline Landes
Vice-Présidente

Président du CCAS



AVENANT N°1
CONVENTION pour la constitution d'un groupement de commandes

Objet : Contrats d'assurance

Collectivité / Etablissement public : Commune de Castelginest / CCAS de Castelginest

Convention approuvée par délibération

De la commune en date du : *10 Mars 2023*

Du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en date

du : *3 avril 2023*

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant n°1 a pour objet la modification du Préambule de la convention pour la constitution d'un groupement de commandes.

Au lieu du paragraphe suivant :

« *Le marché est constitué des garanties suivantes :*

- *Dommages aux biens ;*
- *Responsabilités des risques ;*
- *Assurance des véhicules ;*
- *Protection juridique »*

il convient :



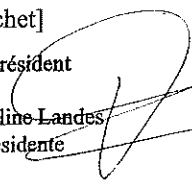

Le marché est constitué des garanties suivantes :

- Dommages aux biens ;
- Responsabilités des risques ;
- Assurance des véhicules ;
- Protection juridique ;
- Protection fonctionnelle des agents et des élus ;
- Assurance cyber risques.

Article 2 – autres clauses

Toutes les autres dispositions de ladite convention qui ne sont pas modifiées par le présent avenant n°1 restent inchangées, pour autant qu'elles ne soient pas contraires à celle-ci.

Approuve le présente avenant n°1 à la convention constitutive pour le groupement de commandes de service d'assurance,

Fait à Castelginest, Le,	Fait à Castelginest, Le,
Grégoire CARNEIRO [Signature, cachet]	Monsieur le Président du CCAS [Signature, cachet]
  Maire de Castelginest	Pour le Président Mme Jacqueline Landes Vice-Présidente  

Accusé de réception en préfecture
031-263102436-20231211-2023025b-DE
Reçu le 15/12/2023